

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 98 / 13 septembre 2011



VOTRE MISSION, SI VOUS L'ACCEPTÉZ...

sera d'expliquer, lors de la **journée d'accueil** des collègues arrivant dans le département, comment consulter Ulysse 44 à l'aide d'un outil communément appelé souris.

Elle consistera également à leur lire simultanément à son affichage à l'écran, le texte d'un diaporama de présentation de la Loire-Atlantique.

Tâche, ô combien délicate mais essentielle, dont s'est acquitté joyeusement le responsable Communication de la DRFIP auprès d'un public conquis par tant de virtuosité.

C'est dans ces moments-là que l'on apprécie le bien fondé des moyens affectés à la Mission Communication

DOCTEUR JEKYLL OU MISTER HYDE ?

Extrait du Comité de pilotage des **Hypothèques** du 18/12/2008 :

- Délais de mise à jour du fichier* : cinq bureaux étaient à moins de 10 jours à la fin novembre et le délai pondéré départemental se situait légèrement au dessus de cinq jours.

On en est aujourd'hui en moyenne à plus de 55 jours, malgré le développement de la procédure Tél@actes qui a l'énorme avantage pour la DGFIP de basculer une partie du travail de saisie dans les études notariales, et dont elle tire argument pour flécher les suppressions d'emplois : 11 en 2008, 7 en 2009, et encore 11 en 2010.

Deux mois en moyenne en 2011 pour retourner un acte à son rédacteur, quand il ne fallait qu'une semaine en 2008 !

Par contre, la délivrance des renseignements hypothécaires dans les 10 jours, l'indicateur retenu par la DGFIP pour les CH, est atteint à 100%. C'est ce qui compte, non ?

L'exemple des Conservations des Hypothèques, vous l'aurez compris, est probablement transposable dans votre service.

Les témoignages seront les bienvenus dans ces colonnes.

* Délai entre la date du dépôt d'un acte et celle où il est définitivement publié.

ALLÔ, ALLÔ, QUELLES NOUVELLES ?



Le **CTPD de la DRFIP du 12/09** examinait le rapport de gestion 2010 présenté par la direction. Un document lisse, aseptisé, une chanson dont le refrain est connu !

Les résultats sont bons, précise en préalable notre DRFIP. Ceux qui intéressent Bercy en l'occurrence, car le rapport a été expurgé de tout chiffre qui fâche (voir ci-dessus la face cachée de l'évolution des missions aux hypos) et de tout élément sur les conditions de travail.

Compte-rendu détaillé dans quelques jours sur notre site et sur support papier.

ASSOMMONS LES PAUVRES !

C'est le titre d'un très caustique poème de Baudelaire*, mettant en scène un bien-pensant qui explique sa méthode, très simple, pour sortir les pauvres de « l'oisiveté » : leur taper dessus.

Chez Baudelaire, c'est bien sûr du second degré. Pas pour notre gouvernement.

Et dans notre administration ?

Un nouveau dispositif de **saisie à tiers détenteur** (STD) est mis en œuvre depuis fin 2009.

Antidote s'en voudrait de ne pas révéler ce passage du rapport de gestion 2010 de la DRFIP qui lui est consacré :

« Bien que la STD auprès des employeurs soit privilégiée, elle représente moins de 10% des STD pratiquées, contre 44% auprès

de pôle emploi ce qui illustre la précarité de la situation d'un grand nombre de redevables ».

3,5 millions de chômeurs ont tenté leur chance



A qui le tour ?

Pas un mot sur un éventuel changement, une éventuelle modération dans la pratique des STD. Ils sont chômeurs, ils sont précaires, c'est bon, voilà tout ! Passons à autre chose.

Dans un système où les allocations de chômage sont rapidement dégressives, où, en fin de droits, nombre de privé-es d'emploi basculent dans le dispositif RSA, la froideur et le détachement de notre administration à l'égard de ce public en difficulté sont révoltants.

* paru dans le recueil *Le Spleen de Paris* : à lire ou relire d'urgence

PRIMO-DÉLINQUANTS ?

Dans le même ordre d'idée, on reste perplexe devant les consignes données (du moins dans certains SIP) en matière de demandes de **délais de paiement** par les contribuables dont c'est la **première déclaration** (les primo-déclarants dans notre jargon) : refus, ou accord, mais **avec majoration de 10%**.

Il (ou elle) n'avait qu'à prévoir : c'est l'argument primaire systématiquement avancé.

Il y mieux en matière d'accueil dans la communauté des contribuables...

D'autant que, pour beaucoup, la somme à payer (en une fois puisqu'il n'y a pas eu d'acompte) est disproportionnée par rapport au revenu mensuel. Par exemple environ 720 € pour un-e célibataire qui aurait gagné 1400 € par mois en 2010.

Et peut-on exiger d'épargner de la part de tous ceux et toutes celles qui commencent leur vie professionnelle, alors que souvent il leur a fallu trouver un logement, se meubler, acquérir un véhicule... bref s'endetter.

Un traitement plus individualisé et plus humain ne coûterait rien.

Bien au contraire, il conforterait le consentement à l'impôt, une des bases de notre système déclaratif.



GESTION PUBLIQUE : MUTATIONS 2012

Ce qui ne change pas, ce qui change (choix des postes, délais de séjour, priorités, options...) est précisé dans une note de la DG du 13/07 que la CGT Finances Publiques a analysé : retrouvez cette analyse sur le site national.

Pour toute précision, les élu-es et militant-es CGT sont également à votre disposition (coordonnées sur le site local).

Rappel : **date limite** de demande de mutation pour convenance personnelle le **30/09/2011** pour les mouvements des 01/04 et 01/09/2012.

ÉTRANGE TRÉSORERIE

On recrute à la **Trésorerie Générale pour l'Étranger** implantée à Nantes. Oui, mais des vacataires... car le bruit court que les effectifs seraient sous-dimensionnés, même en appliquant les ratios de l'ORE *. Il manquerait 8 postes. L'administration, si elle ne souhaite pas que ce bruit continue à circuler, gagnerait à expliquer comment elle calcule ses besoins en effectifs.

* Pour les béotiens de la filière fiscale : Outil de Répartition des Emplois appliqué au sein de la filière gestion publique, équivalent du Tableau de Support des Mutations (TSM) de l'ex-DGI.